



À noter que :

1 Les mesures sanitaires mises en place sont dictées par la Santé publique et le ministère de l'Éducation. Nous vous assurons que nous mettons tout en œuvre pour la sécurité des élèves et des membres de notre personnel.

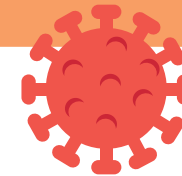
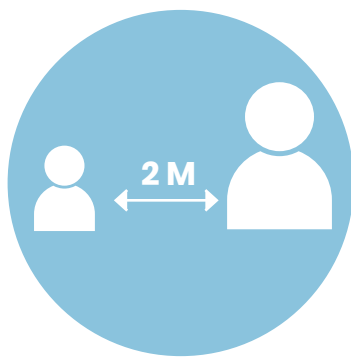
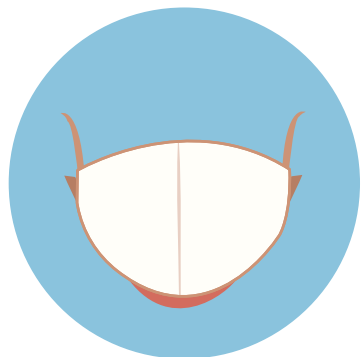
2 Les élèves de tous les niveaux du primaire et du secondaire seront présents à temps plein dans les établissements (incluant les 4^e et 5^e secondaire). À l'exception de ceux présentant des conditions médicales particulières (avec billet du médecin).

3 Les règles sanitaires, comme le port du couvre-visage, le lavage des mains et la distanciation physique, ont été ajoutées au code de vie des écoles. Les élèves doivent donc s'y conformer. Des interventions seront effectuées auprès des élèves qui ne respectent pas les règles sanitaires, dont un possible retour à la maison.

4 Exceptionnellement, si un élève qui doit porter le masque à l'école (5^e année et plus) oublie son couvre-visage à la maison, nous pourrions lui en fournir un pour le transport scolaire ou à son arrivée à l'école.

Le personnel du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay doit mettre en place les directives de la Santé publique et s'assurer qu'elles soient respectées.

Vous avez des questions concernant la rentrée? Visitez le csrsaguenay.qc.ca/rentree ou consultez l'information envoyée par courriel de la part de votre école.



**Centre
de services scolaire
des Rives-du-Saguenay**

Québec

